



Paris, le 25 février 2019

Le Président

Madame Fanny Mietlicky  
Directrice de BRUITPARIF  
Axe Pleyel 4 – B104  
32 Boulevard Ornano  
93200 Saint-Denis

Nos références : 190418

Affaire suivie par : Anne-Laure Verneil

Madame la directrice générale,

La dernière livraison de l'Observatoire régional du bruit en Île-de-France, largement médiatisée, a retenu toute notre attention.

Le rapport sur les impacts sanitaires du bruit des transports dans la zone dense de la région Île-de-France croise les données de l'observation par vos stations de mesures avec les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la région Europe. Il est d'une grande qualité et fournit aux collectivités ayant en charge l'élaboration et la mise en œuvre des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - c'est-à-dire aux EPCI de plus de 100 000 habitants - et aux différents responsables des transports (autorité organisatrice ; opérateurs de réseau ; transporteurs ; etc...) des éclairages utiles.

Il convient bien sûr de mener une pédagogie importante autour de l'indicateur DALY dont la complexité n'est pas nécessairement bien appréhendée. La dernière livraison de l'INSEE est de ce point de vue intéressante puisqu'elle permet d'apprécier, au regard de l'espérance de vie à la naissance, l'espérance de vie en bonne santé. Elle permet d'appréhender de manière très globale les raisons qui peuvent expliquer pourquoi, dans notre pays, l'espérance de vie en bonne santé est pour les hommes de 62,6 ans et pour les femmes de 64,1 ans alors que l'espérance de vie est respectivement de 69,9 et de 85,7 ans. Mettre en exergue à l'échelle communale le nombre d'années de vie en bonne santé perdues en raison du bruit est un exercice délicat si les autres causes ne sont pas appréhendées à la même échelle territoriale pour permettre aux collectivités d'agir en prévention des risques.

Concernant plus particulièrement les territoires situés sur et autour des aéroports, l'étude appelle plusieurs observations de notre part.

Ces territoires subissent les effets cumulés de nombreuses sources de bruit générées par la concentration des activités rendue possible par les réseaux et les systèmes de transport. Cette situation est le fruit du schéma directeur de la région Île-de-France dont les prescriptions et recommandations sont en œuvre. Il importe à mon sens que BRUITPARIF contribue à l'évaluation engagée par l'IAURIF afin de pouvoir apprécier si les dynamiques en cours respectent bien les objectifs, pour ce qui est d'une part de la non-augmentation de la population exposée au bruit (cf. périmètre des plans d'exposition au bruit) et d'autre part de l'insonorisation des logements, établissements scolaires et établissements sanitaires des quartiers situés dans le périmètre des plans de gêne sonore.

En occultant les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics en matière de prévention des risques sanitaires sur les parties du territoire les plus exposées, votre rapport présente, à une échelle territoriale fine, des extrapolations qui peuvent s'avérer inexactes. Au-delà des plans d'actions visant à réduire les émissions sonores à la source, il nous paraît important d'éclairer les collectivités locales sur la nature des programmes qu'elles peuvent conduire sur les territoires les plus exposés aux impacts cumulés des transports.

S'agissant des parties de territoire exposées à un Lden supérieur à 70 décibels, il importe de traiter des problématiques des salariés et des usagers exposés. Il importe également de traiter des habitants en les relogant et en recyclant le foncier pour un autre usage. Le nombre d'habitants concernés est relativement faible dans notre pays mais il s'agit principalement de franciliens soumis à un risque sanitaire élevé à proximité immédiate de l'une des pistes de l'aéroport de Paris – Orly. Hors Ile-de-France, ils ne sont que quelques dizaines, essentiellement à Toulouse, mais méritant la même attention de la part de la collectivité.

Relativement aux quartiers situés dans les périmètres des zones II et III des plans de gêne sonore, il est regrettable que votre étude ne relève pas les effets sur la santé des programmes d'insonorisation des logements, établissements scolaires et sanitaires. Les données exploitées ne concernent en effet que le bruit extérieur. Elles introduisent un biais important par rapport au fondement des recommandations de l'OMS pour la région Europe. Il nous apparaît regrettable que les habitants et élus locaux concernés puissent en déduire que les effets de l'insonorisation seraient sans effet sur le DALY.

A propos des effets cumulés des émissions sonores sur les territoires les plus exposés, votre étude ne semble pas plus tenir compte d'un certain nombre de décisions, présentées comme expérimentales, ayant permis, en harmonisant à la baisse les vitesses maximales autorisées sur certains axes et certains territoires, de réduire le niveau des émissions sonores d'origine routière.

Au moment où, sur la base de la cartographie bruit, les grands EPCI d'Île-de-France élaborent leurs plans d'action pour les 5 prochaines années, il apparaît souhaitable d'éclairer les autorités sur les effets cumulés de chacune des sources d'émissions afin de permettre une action systémique. Une instrumentalisation excessive du DALY présente le risque d'alimenter une vision déprimante de la région Ile-de-France et de justifier une certaine inaction.

Je vous prie de croire, Madame la directrice, à l'assurance de ma meilleure considération.

Gilles LEBLANC

Copie : M. le président de BRUITPARIF

M. le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris

M. le directeur général de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France